



**COMMUNIQUE PORTANT ADDITIF A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/
MINEDUB/CIPM/EXERCICE 2026 DU 18 JUIN 2026 POUR LA RENOVATION DE LA SALLE DE SAISIE DE LA
CARTE SCOLAIRE (CABLAGE ELECTRIQUE ET INFORMATIQUE, MOBILIER DE ET RENGEMENT)**

1. Objet de l'additif à l'Appel d'Offres National Ouvert

Le présent additif a pour objet la modification des points 4, 12 et PIECE N°3 du RPAO de l'AONO N°005/AONO/MINEDUB/CIPM/EXERCICE 2026 DU 18 JUIN 2026 POUR LA RENOVATION DE LA SALLE DE SAISIE DE LA CARTE SCOLAIRE (CABLAGE ELECTRIQUE ET INFORMATIQUE, MOBILIER DE ET RENGEMENT).

A cet égard :

Au lieu de :

a. « 4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de 45 000 000 (cinquante millions) FCFA TTC »

b. « 12. Remise des offres

L'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le 22 Juillet 2026 à 13 heures heure locale. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise le même jour que ci-dessus, au plus tard à 14 heures au MINEDUB, Direction des Ressources Financières et Matérielles, Sous-Direction du Budget, Service des Marchés Publics, Bureau des Appels d'Offres ; Bâtiment B, porte B01. »

c. « PIECE N° 3 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

C-PREPARATION DES OFFRES

7. La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'une somme non remboursable de 45 000 (quarante-cinq) francs CFA payable au Trésor Public. »

Lire plutôt :

a. « 4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de 45 000 000 (quarante-cinq millions) FCFA TTC. »

b. 12. Remise des offres

« L'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le 29 JUL 2026 à 13 heures heure locale. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise le même jour que ci-dessus, au plus tard à 14 heures au MINEDUB, Direction des Ressources Financières et Matérielles, Sous-Direction du Budget, Service des Marchés Publics, Bureau des Appels d'Offres ; Bâtiment B, porte B01. »

c. « PIECE N° 3 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

C-PREPARATION DES OFFRES

7. La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'une somme non remboursable de 50 000 (cinquante mille) francs CFA payable au Trésor Public »

2. Les dispositions de l'AONO non modifiées par le présent AONO demeurent inchangées.

AMPLIATIONS :

- MINIMAP ;**
- ARHAP (pour publication et archivage) ;**
- Affichage (pour information) ;**
- Sous-direction du Budget (pour information et archivage).**

Yaoundé, le 20 JUIN 2026

Le Ministre de l'Éducation de Base
(Maître d'Ouvrage)



Laurent Serge ETOUNDI NGOA